

FORMATION

Sécurité décennale



OBJECTIF

Former les 11 500 chasseurs validant leur permis de chasser dans notre département

La formation décennale obligatoire à la sécurité à la chasse a été instaurée par la loi du 24 juillet 2020 et par l'arrêté du 5 octobre 2020. Tous les chasseurs souhaitant valider leurs permis doivent suivre cette formation décennale à la sécurité à la chasse tous les 10 ans ! Cette formation sécurité obligatoire à la chasse est gratuite et sans examen !

PROGRAMME

Cette formation décennale à la sécurité est de 4 modules présentés sous forme d'un diaporama commenté :

- Module 1 : Présentation de la formation, de son cadre réglementaire et bilan des accidents de chasse
- Module 2 : Étude de cas concrets : Étude de vidéos Cinéma-tir reconstituants les circonstances d'accidents réels
- Module 3 : Rappel des différentes consignes de sécurité
- Module 4 : Présentation du réseau fédéral lié à la chasse en France

INFORMATION INSCRIPTION

Comment y participer ?

Vous n'avez rien à faire ! Vous recevrez un courrier de convocation par la FDC 35.

Les formations seront proposées cette année en ligne ou en présentiel, au choix des participants. Les sessions en présentiel auront lieu exclusivement au siège de la Fédération.

NOUVEAU EN LIGNE

Possibilité de suivre la formation en ligne à réception d'un lien par mail (automatique)
Formation à faire dans les 3 mois.

JE M'INSCRIS

EN PRÉSENTIEL

Possibilité de suivre la formation en présentiel à la FDC 35 au choix :
cliquer sur la date souhaitée pour vous inscrire.

- Samedi 5 septembre 9h
- Samedi 5 septembre 13h30
- Vendredi 11 septembre 9h
- Vendredi 11 septembre 13h30

Les cas particuliers :

- Je suis chasseur validant dans le département 35 mais souhaite réaliser ma formation dans un autre département, j'envoie à la FDC 35 une demande de dérogation puis retourne cette demande à la FDC du département concerné.
- Je suis chasseur validant dans un autre département et souhaite réaliser ma formation dans le 35, je dois envoyer à la FDC où je valide, une demande de dérogation que je retourne à la FDC35
- Je suis chasseur convoqué à une formation en présentiel, mais je n'ai pas pu y assister, j'attends et je serai re-convoqué à une session prochaine.

INFORMATION FORMATION



Formateur

Service technique de la FDC 35



Durée

3h



Date

Toute l'année



Lieu

FDC 35 / en ligne



Prix

GRATUIT

Inscription obligatoire

Formateur référent
Adrien DEVILLARD

☎ 07.69.78.30.23

✉ a.devillard@fdc35.com



Beauregard
35630 SAINT SYMPHORIEN

☎ 02.99.45.50.20

✉ fdc35@fdc35.com



www.fdc35.com